

Conférence de presse du 29.01.2004

Exposé de Martine Kurth, secrétaire générale de l'Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale (ARTIAS)

Une image simplement pour commencer mon intervention.

Lorsqu'on évolue seul dans une jungle, il convient d'avoir une carte, faute de quoi on se perd. Le manuel qui vous est présenté ce matin fait précisément office de carte. C'est évidemment indispensable. Avec elle, on sait où on se trouve et on sait où se trouvent les autres.

Mais la carte, ce n'est pas toujours suffisant pour sauver sa peau. Parce que pour savoir quelle direction prendre, encore faut-il disposer d'une boussole, histoire tout simplement de ne pas perdre le nord. Eh bien c'est cette boussole justement que je suis venue vous présenter aujourd'hui au nom de l'ARTIAS et de la Suisse latine.

L'ARTIAS en effet a pris l'initiative de réunir les responsables latins de l'AI, de l'emploi et de l'aide sociale, afin de définir ensemble un projet de collaboration interinstitutionnelle certes, mais intercantonale également.

Ce projet latin, (il ne figure pas dans le manuel, puisqu'il est en phase d'élaboration) ce projet latin donc visera notamment à définir précisément les termes et les cadres légaux régissant les notions d'employabilité dans les différents dispositifs et à identifier les impossibilités ou les difficultés de collaboration liées à ces procédures. En effet, chacun travaille aujourd'hui dans un cadre légal propre, limitatif et souvent peu connu des autres acteurs du champ social.

Un exemple? Alors que la LACI s'appuie sur la notion d'aptitude au placement, l'AI se base sur la notion de capacité de gain. Au final, chacun travaille dans son coin, avec des définitions propres, pour des résultats qui finissent parfois par être surréalistes. Et pendant ce temps, celle ou celui qui se trouve en difficulté de vie attend, se perd, se désespère en tournant de guichet en guichet.

Mesdames et Messieurs, il faut que cela change, il faut évidemment que les textes légaux soient harmonisés lorsqu'il y a lieu, au delà du cosmétique, il faut surtout que des routes communes aux trois entités soient tracées pour les usagers, quel que soit le canton et quel que soit l'office premier saisi.

Voilà pour la première partie du projet de l'ARTIAS. La seconde partie est essentielle aussi puisque le projet aura encore pour mission de dispenser aux professionnel·les des trois entités des cours de formation-information commune, afin de leur permettre de connaître le fonctionnement des autres dispositifs concernés, pour dépasser les préjugés et, évidemment, pour décupler, en la conjuguant, l'efficacité des trois offices dans les cantons latins.

C'est ambitieux, Mesdames et Messieurs. Parce que - et c'est là tout l'aspect novateur du projet - notre projet cumulera les collaborations intercantionales et les collaborations interinstitutionnelles, le tout dans une approche bien plus concrète et pratique que théorique.

Parce qu'en définitive, c'est cela qui compte pour celles et ceux qui recourent aux services des ORP, de l'action sociale ou de l'AI.

De l'aide et rien d'autre.

De l'aide parce qu'avant les définitions, avant les textes, avant les lois et les procédures, il y a les gens. De l'aide parce qu'avant les théories et les explications compliquées, il y a parfois les souffrances tout simplement.

De l'aide parce que quiconque se trouve placé contre son gré devant la machine compliquée des différents offices liés au social se moque évidemment des problèmes d'ingénierie entre les dispositifs pour se préoccuper avant tout de trouver pour lui et pour les siens une solution, une porte de sortie, un moyen de relever la tête.

Ces gens là, lorsqu'ils viennent nous voir, attendent cela de nous, parce que c'est notre travail. C'est plus que cela pourtant, cette recherche d'efficacité, de rapidité et de complémentarité, c'est plus que notre travail, c'est notre responsabilité.

Contact: 024 423 69 66 martine.kurth@artias.ch